

**Résumés d'interventions
au colloque de Perpignan
n'ayant pas donné lieu à un article**

Habitat d'estive de bergers transhumants (Écrins et Cévennes)

Capucine Crosnier

Parc national des Cévennes, Florac, France

Comment l'habitat d'estive de bergers transhumants se caractérise-t-il aujourd'hui, du point de vue fonctionnel et social ?

Quelles sont les évolutions de ce type d'habitat temporaire, parallèlement à la déprise agro-pastorale et aux politiques agri-environnementales qui en découlent ?

Longtemps délaissé, ce type de bâti connaît un certain regain d'intérêt, obéissant à des représentations sociales imprégnées de nouvelles logiques et dynamiques socio-économiques. Outre sa fonction utilitaire, cet habitat correspond-il à la reconquête d'un espace en déshérence ? Stratégiques dans le mode d'utilisation de l'espace, ces chalets ou cabanes d'estive sont aussi le lieu d'une sociabilité et de pratiques propres. Lieux identitaires et de mémoire d'un mode de vie spécifique, ils marquent aussi la rupture avec l'habitat permanent et ses caractéristiques sociales. Espaces semi-domestiques, ils jouent le rôle de transition avec l'environnement naturel, espace tour à tour sauvage et domestiqué.

Nous appuierons l'exposé sur deux exemples, en espace protégé, dans les Écrins et dans les Cévennes.

La vallée du Fournel

La vallée du Fournel, affluent de la Durance, se situe sur la commune de l'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes) en zone périphérique du Parc national des Écrins. À l'image de nombreux territoires de montagne, elle a subi une très forte évolution technique, sociale et économique, que reflètent également l'histoire et le rôle actuel des cabanes de bergers. Cet habitat structure, entr'autres, l'espace dans la vallée et les relations sociales de ce vallon,

Le Parc national des Cévennes

Espace réglementé, la zone centrale du Parc national des Cévennes fait l'objet d'opérations visant au maintien de la vie agropastorale, dont un certain nombre d'actions en faveur de chalets de bergers. Comment s'articulent les enjeux de gestion de l'espace et les pratiques de transhumance autour de l'habitat temporaire ? Alors que l'investissement des pouvoirs publics traduit une réalité économique, sociale et patrimoniale, d'autres formes de réappropriation de ce type d'habitat se font également jour.

Les cabanes océaniques de Nouméa : compromis urbain ou geste politique ?

Dorothée Dussy

Centre d'Anthropologie des Mondes Contemporains - EHESS, Paris, France

Un nouveau mode d'habiter est apparu depuis une douzaine d'années à Nouméa : les «cabanes» ou «Squats» en matériaux plus ou moins précaires, assorties d'un jardin vivrier et implantées par les populations océaniques dans la quasi-totalité des espaces non bâtis de la ville. Nouveaux lieux de sociabilité des communautés océaniques et surtout des *Kanak*, les cabanes de Nouméa sont l'alternative spontanée au logement en cités, dans lequel ces populations prolétarisées ont pendant des années été cantonnées : la structuration interne et l'organisation d'ensemble des squats, compromis original

entre les références rurales et les exigences urbaines, échappent aux règles et au contrôle des institutions. Implantées de surcroît dans une ville toujours perçue comme un bastion européen et un symbole du pouvoir colonial, les cabanes sont le creuset d'une opposition symbolique des "traditions inventées", se référant à un passé pré-européen mythique, viennent aujourd'hui légitimer leur implantation et reconnaître aux autochtones un droit de cité qui leur fut longtemps dénié. Les squats doivent ainsi être considérés dans la perspective des réformes politiques entamées en 1988 avec la signature des accords de Matignon et visant à réduire les inégalités importantes entre les ethnies du territoire.

Touaregs du Hoggar. Entre tente et maison : la hutte

Paul Pandolfi

Université Paul Valéry Montpellier III, France

L'habitat "traditionnel" des Touaregs du Hoggar (Sahara central) a longtemps été la tente. Depuis quelques décennies, suite à un important processus de sédentarisation, la plupart des Touaregs ont, dans les faits, abandonné ce type d'habitat. Désormais la quasi-totalité d'entre eux ont adopté un "complexe mixte d'habitation" hutte + maison "en toub". Au-delà d'un bref rappel historique et d'une nécessaire présentation "ethno-technique", notre propos consistera à analyser en quoi la hutte est désormais l'habitat préférentiel de ces ex-nomades, comment elle s'insère encore à différents niveaux dans une vision et une pratique spécifique du territoire mais aussi dans un refus (plus ou moins explicite) d'une forme d'enracinement. Enfin, nous essayerons de démontrer que ce type d'habitat souvent dévalorisé par les "décideurs étatiques est, par nombre de ses aspects, une transition raisonnée et raisonnable entre la tente "nomade" et la maison "sédentaire".

Autour de l'habitat permanent en campings et parcs résidentiels de Wallonie

David Praile

Solidarités Nouvelles, Charleroi, Belgique

La réalité de l'habitat permanent dans les campings, domaines ou parcs résidentiels en Wallonie (caravane, chalets, etc.) a été mise en évidence depuis quelques années. Elle se positionne depuis au premier rang des interrogations politiques et sociales. L'ampleur croissante du phénomène (en 1999, 8500 personnes ont été officiellement recensées dans ce type d'habitat en région wallonne) soulève un ensemble de problématiques différenciées (politiques, sociales, juridiques, humaines,...). Les autorités régionales ont dans un premier temps signifié précisément leur volonté de mettre un terme à ce type d'habitat. Une telle position repose notamment sur la volonté de "rendre aux campings et domaines leur vocation touristique et économique" puisqu'en effet ce phénomène s'est développé dans des zones d'habitat temporaire de loisirs à vocation touristique situées en milieu rural. Il est lié à un exode depuis les grands centres urbains d'une population en grande partie précaire et à une réappropriation partielle de certains de ces sites en voie de désaffectation. La contre-utilisation de cet habitat non-adapté à la résidence permanente (structure, équipements, etc.) est également en contradiction avec les perspectives régionales d'aménagement du territoire (développement durable, regroupement

pement des noyaux d'habitat, etc.). En outre, cet argumentaire analyse principalement la situation en termes de "dangerosité sociale" et se fonde, en dernière instance, sur la notion de dignité humaine et une certaine conception de l'habitat qui y est associée : les campings "portent atteinte à la dignité humaine et doivent à terme être supprimés pour être remplacés par de véritables logements" (Rapport Général sur la Pauvreté, Fondation Roi Baudouin, 1994, p.226 - je souligne) et "cette forme d'habitat est considérée par tous comme non-conforme à la dignité humaine" (Communiqué de la Cellule d'intégration Sociale du Gouvernement wallon du 11/12/1996).

Par-delà les appréciations strictement politiques, une question centrale implicite émerge de l'ensemble de ce débat : qu'est-ce qui, substantiellement, rend intolérable le principe même de l'habitat permanent en camping ? En quoi la résidence prolongée en caravane ou en chalets dans des parcs résidentiels est-elle un mode d'habiter absolument inconcevable ?

Mon hypothèse de travail fondamentale prend le contre-pieds de ces approches : parce que le principe de l'habitat en camping n'est pas nécessairement synonyme de dangerosité sociale et/ou contraire à la dignité humaine, parce que ce phénomène ne peut pas être simplement réduit à un facteur de désintégration du lien social, il n'est donc pas *inconcevable* qu'il constitue un mode alternatif d'habitat, une autre manière d'habiter

Cette communication se donne pour ambition de contribuer très modestement à lever le "brouillard" qui entoure encore aujourd'hui cette réalité et entretient la confusion dans les débats.

Dans un premier temps, je tenterai donc de mettre en évidence la manière dont cette réalité est devenue une *question sociale* à part entière ainsi que les représentations sociales qui y sont associées, de retracer brièvement l'historique et l'évolution du traitement politique de la problématique.

Ensuite, à partir des quelques travaux récents réalisés sur la question, de recherches personnelles et de mon expérience de terrain, j'essaierai de mettre en lumière le caractère nécessairement plurivoque et multidimensionnel de cette réalité en étant particulièrement attentif aux mécanismes de recomposition sociale mais aussi de contre-emploi et de réappropriation d'un bâti structurellement inadapté à la résidence prolongée ainsi qu'au(x) rapport(s) différencié(s) à l'habitat qui la sous-tendent dans la mesure où ils sont susceptibles de remettre en question un "mode d'habiter" normalisé.

Enfin, après avoir mis en évidence des éléments explicatifs des contradictions qui apparaissent dans le traitement de la question, je baliserai les termes d'un débat davantage objectif par quelques pistes dégagées dans le sens d'un accès à la citoyenneté des personnes concernées.

Les "Hôtels-capsule" au Japon, dynamique sociale et densité

Axel Sowa

Paris, France

Au Japon, l'éloignement croissant entre les lieux de travail et le domicile a généré une forme d'hébergement particulière. Les hôtels-capsule intégrés dans le complexe des grandes stations ferroviaires sont devenus partie intégrante des villes contemporaines. La clientèle de ces hôtels, majoritairement masculine, se recrute à partir du groupe social des Sarariman - les employés de bureaux. Ces derniers n'ayant aucune possibilité de regagner leur demeure familiale après les heures supplémentaires et les sorties en groupe, ont recours à cette forme d'hébergement minimal lorsque, pendant les heures nocturnes, le trafic des transports en commun est interrompu. Les hôtels-capsule offrent alors un dépannage dont le coût est inférieur à celui d'un taxi ou à celui d'une chambre d'hôtel.

Les hôtels-capsule permettent d'augmenter considérablement le nombre de lits par mètre carré en empilant plusieurs modules d'une même cellule préfabriquée dont le moulage des parois intègre également le lit et les appareils audiovisuels. L'assemblage de ces cellules réalisées en tant que produits industriels de série constitue des rues intérieures. Tandis que les observateurs occidentaux interprètent cet empilement comme une atteinte à l'espace privé, n'y voyant que des analogies avec des cercueils ou avec la morgue, les utilisateurs japonais soulignent, au contraire, le caractère communautaire de l'établissement. Si l'espace de la chambre y est extrêmement compacté et réduit jusqu'à la taille d'un lit, les visiteurs sont récompensés par des pièces communes telles que le bar, la salle de télévision et surtout les bains. Le seul retrait possible étant d'aller se coucher, les hôtels-capsule offrent, en revanche, une multitude de prises de contact permettant aux clients de faire connaissance avec leurs voisins. Cet effet de sociabilité est également accentué par la régularité des séjours se produisant plus ou moins volontairement sur le trajet des migrations quotidiennes.

Travaux de la Société d'Écologie Humaine

Directeur de la Publication : Nicole Vernazza-Licht

Déjà parus :

L'homme et le Lac, 1995

Impact de l'homme sur les milieux naturels : Perceptions et mesures, 1996

Villes du Sud et environnement, 1997

L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé, 1998

L'homme et la forêt tropicale, 1999

Cet ouvrage trouve son origine dans les XI^e journées scientifiques de la Société d'Écologie Humaine qui se sont déroulées les 25, 26 et 27 novembre 1999 à Perpignan. Elles ont été organisées avec la collaboration des organismes suivants :

- Direction de l'Environnement de la ville de Perpignan
- Équipe DESMID (Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieu Deltaïque, CNRS-Université de la Méditerranée, Arles)
- IDEMEC (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative, CNRS-Université de Provence, Aix-en-Provence)
- Laboratoire Population Environnement, Université de Provence, Marseille

SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE

Case 71, Université Victor-Segalen/Bordeaux 2

146, rue Léo Saignat

33076 Bordeaux Cedex, France

Les opinions émises dans le cadre de chaque article n'engagent que leurs auteurs.

Ces journées et l'édition de l'ouvrage ont bénéficié du soutien financier de la Ville de Perpignan, de la DRAC Languedoc-Roussillon et du Conseil Régional PACA.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2001

ISBN 2-9516778-1-2

ISSN 1284-5590

Tous droits réservés pour tous pays

© Éditions de Bergier

476 chemin de Bergier, 06740 Châteauneuf de Grasse

bergier@wanadoo.fr

**CABANES, CABANONS
ET
CAMPEMENTS**

**Formes sociales et rapports à la
nature en habitat temporaire**

Éditeurs scientifiques

Bernard Brun, Annie-Hélène Dufour, Bernard Picon,
Marie-Dominique Ribéreau-Gayon

Travaux de
la Société
d'Ecologie
Humaine



2000

Contributions photographiques

p.15	B.Brun
p.34	S.Sauzade
p.71 à 88	M-D Ribéreau-Gayon
p.89 à 108	J-P Loubes
p.123 à 132	Y.Brugière
p.133 à 144	C.Meynet
p.215 à 230	L.Nicolas
p.231 à 242	C.Claeys-Mekdade
p.257 à 268	Musée des Arts et Traditions Populaires de Moyenne Provence, Draguignan M.Heller, G.Roucaute, Inventaire Général Collection C.E.M.
p.269 à 284	J-M.Marconot
p.303	B.Chérubini
p.337	G.Lestage

Les noms des auteurs des photographies couleur apparaissent dans les cahiers séparés :

après page 160 : M.Hladik, M-D. Ribéreau-Gayon, E.Dounias

après page 192 : H.Pagezy, Y.Poncet

après page 256 : A-H.Dufour, L.Nicolas, A.Acovitsióti

après page 320 : A.Dervieux

Photographie couverture (D.Baudot Laksine) : cabanon à Opio

Photographie quatrième de couverture (E.Dounias) : Hutte-grenier tikar en cours de construction à proximité d'un champ de maïs. Les 2 niveaux de la hutte sont bien visibles : lieu de résidence à l'entresol, grenier au second niveau. Cette construction perdure plusieurs années.